

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/10/2024 - 20406 - 2011 B 01093 - 524 791 332 - 2 S -
COMPUTING

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme par le président

Signé par Sébastien PASCAL
Le 25/09/24

Signed with
Universign

ID: [ty_xl_6o80zi7vah](#)
Signature valable

SAS 2S COMPUTING

Route de la Côte d'Azur
13590 MEYREUIL

Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

NAF : 7022Z

SIRET : 524791332 00041



ITAGUE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre

1 rue d'Arcole
13006 Marseille

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	14 368	3 115	11 252	218
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 629		6 629	13 172
ACTIF IMMOBILISÉ	20 997	3 115	17 882	13 390
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 948 658	21 175	1 927 483	1 799 273
Autres	172 412		172 412	158 610
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	404 978		404 978	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	525 850		525 850	1 173 606
Charges constatées d'avance	8 688		8 688	11 423
ACTIF CIRCULANT	3 060 586	21 175	3 039 411	3 142 912
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	3 081 583	24 290	3 057 292	3 156 301

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 5 000	5 000	5 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	500	500
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	45 593	120 739
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	950 566	774 854
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 001 659	901 093
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	258 663	725 435
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	920 291	779 277
Dettes :		
- Fiscales et sociales	748 882	608 301
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	109 513	81 346
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 284	60 850
EMPRUNTS ET DETTES	2 055 633	2 255 208
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	3 057 292	3 156 301

2S COMPUTING
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Immeuble Meyreuil A - Route de la Côte d'Azur
13590 Meyreuil
524 791 332 RCS Aix en Provence

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 950 566 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 950 566 euros,
- Report à nouveau antérieur : 45 593 euros,

Affectation

- Versement de dividendes : 995 000 euros,
- Report à nouveau : 1 159 euros,

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 6 659 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 199 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 1^{er} septembre 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit

être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est précisé que :

- le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 487 550 euros,
- le montant non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 507 450 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31.12.2022	850 000	0	433 500
31.12.2021	700 000	0	357 000
31.12.2020	600 000	0	306 000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président
Monsieur Sébastien PASCAL